

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 21 JUIN 2023

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 28 avril 2023

PRESENTS : (11 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)

Mesdames Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Ludovic TABIS, André MARTHEY, Jean-Noël CHAMBON, Patrick NECTOUX.

ONT DONNÉ POUVOIR : (2 pouvoirs)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Monsieur André MARTHEY à Monsieur Pascal GAVAZZI.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°16

Objet : Création de poste de chargé de mission EnR

Monsieur le Président expose que le développement de l'activité lié aux chaufferies bois, que ce soit au niveau de l'assistance à maîtrise d'ouvrage offerte aux communes, les demandes d'extension des réseaux des chaufferies existantes, la création de nouvelles chaufferies bois (10 constructions programmées suite aux transferts de compétence demandés) et la gestion indispensable des chaufferies déjà construites (et en projet) sous maîtrise d'ouvrage du SIED 70, rend nécessaire le renforcement du service (pour mémoire, actuellement 2 techniciennes).

Ce besoin du service est accentué par les demandes enregistrées dans le domaine du développement des toitures photovoltaïques pour les communes du syndicat, pour lesquelles, en plus de la maîtrise d'ouvrage, le SIED 70 assure majoritairement la maîtrise d'œuvre.

Il sera ainsi proposé au prochain comité syndical, afin de répondre aux nécessités exposées ci-dessus, de créer 1 poste de « chargé de mission énergies renouvelables » relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux à temps complet, correspondant aux besoins du service Energies Renouvelables-Maîtrise de l'Energie (EnR-MDE), d'autoriser le cas échéant le recrutement d'un contractuel, de niveau BTS ou DUT minimum, dans la limite d'un traitement indiciaire plafonné à l'indice maximum de la grille indiciaire de technicien principal de 1ère classe avec le régime indemnitaire identique à celui d'un technicien territorial.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230621-DEL16BU21

La Commission « Economies d'énergie, performances énergétiques et énergies renouvelables » du 14 juin 2023 a émis un avis favorable à cette création de poste.

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1) **EMET** un avis favorable à cette création de poste qui sera débattue au prochain comité syndical.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAU



REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20230621-DEL IB 16BU21